Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 51 (1954)
Heft: 4

Rubrik: Rapports ; Conférences ; Congrès

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

une plante de mélilot, tassez la terre autour du plant, mettez un peu de fumure, un tuteur, et laissez croître librement. La hauteur des plantes varie entre 1 m. 80 et 2 m. Vous voyez le tableau charmant que cela donne : une forêt en miniature, des sapins tout de blanc vêtus et bourdonnant tout le long du jour ; En automne, ramassez un peu de graines, pour en avoir toujours en réserve, arrachez la plante qui a fleuri, car elle a terminé sa vie, le mélilot n'étant pas une plante vivace, et l'année suivante, vous en planterez des nouvelles à l'endroit où étaient les anciennes. Ainsi, vous aurez toujours du mélilot dans votre jardin à la disposition de vos abeilles qui vous en seront reconnaissantes.

Maintenant, pour vous prouver que je n'ai pas à me glorifier de mon savoir à ce sujet, je veux vous conter mes propres expériences : une de mes amies m'avait fait parvenir un peu de graine de mélilot et quelques plantes de « Berce du Caucase ». Après avoir mis en place mes plants, ce qui n'était pas bien difficile, j'allai toute joyeuse, semer mes graines dans mon jardin. Avec impatience, j'attendis la levée de mon mélilot, voyant déjà, dans un mirage, une profusion de fleurs bleues et aussi une montagne de pots de miel ! Hélas ! quand je vis sortir quelque chose de la terre, cela ressemblait plus à de la mauvaise herbe dont mon jardin était déjà rempli, qu'à des plantes de mélilot dont, il faut l'avouer, j'ignorai tout. « C'est du trèfle blanc », me dis-je en moi-même, et dans mon ignorance, je m'acharnai à arracher ce que je pris pour de la mauvaise herbe. Quant à la plante miraculeuse, objet de mes désirs, toujours point ! Cependant, quelques-unes de ces plantules que je crus être de la mauvaise herbe échappèrent au désastre ; je constatai mon erreur : j'avais exterminé presque tout mon mélilot ! Néanmoins, ce qui avait été sauvé me permit de faire une petite plantation et de récolter de la graine pour continuer mes semis ; de cette façon, j'ai toujours des plants à mettre en place au moment voulu.

C'est très simple, mais il faut le savoir !

S. DELACRETAZ.

RAPPORTS CONFÉRENCES - CONGRÈS

Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture

Cette association a tenu sa séance des délégués le samedi 13 février au Café Vaudois, à Lausanne. 19 sections ont répondu à l'appel.

Le président, M. A. Gonet, salue la présence de M. Paul Meunier, président de la Société romande, et celle de M. Arthur Valet, rédacteur du Journal suisse d'apiculture, inspecteur cantonal des ruchers, et souhaite une cordiale bienvenue aux délégués.

Le procès-verbal de la séance de l'an dernier est lu et approuvé.

Puis, le président donne connaissance de son rapport annuel. Il relate les diverses activités de son comité : revision de la loi du 26 novembre 1923 sur les maladies des abeilles, loques et acariose ; création d'une coopérative des miels, etc. L'assemblée générale de Cossonay connut un plein succès. Le Comité a eu plusieurs entretiens avec le Département de l'Agriculture et celui de l'Intérieur. Il souligne l'effort fourni par l'autorité dans le but de nuire le moins possible aux abeilles dans la lutte soutenue par le monde agricole et arboricole pour protéger les cultures et les arbres fruitiers contre les parasites. Par son subside, le Département de l'Agriculture facilite l'organisation des cours d'apiculture. M. Gonet termine son rapport en saluant les nouveaux présidents des sections du Pays d'Enhaut, de Lausanne et de la Haute Broye et souhaite que sous leur direction ils voient leurs sections rester vivantes et prospères. Il remercie ses précieux collaborateurs et forme en quittant la présidence des vœux pour la prospérité de la F.V.A.

Les comptes vérifiés par la Commission de gestion ne donnent lieu à aucune observation et sont adoptés avec remerciements au caissier.

M. Golay, président de la section de Cossonay, rapporte sur l'assemblée générale et déclare que le résultat financier fut excellent et remercie ceux qui y ont contribué.

Comité de la S.A.R.

Le mandat de M. A. Valet, rédacteur, est renouvelé par acclamation pour une période de 3 ans.

Comité de la F.V.A.

Pour remplacer M. A. Gonet, M. J. Thurler, secrétaire, est nommé à l'unanimité. M. P.H. Mottier reste caissier et pour compléter le comité, il est fait appel à M. Golay, instituteur à Cossonay, qui accepte.

Après les opérations statutaires, la parole est à M. Valet, inspecteur cantonal des ruchers, qui donne un aperçu sur l'état sanitaire des ruchers vaudois au cours de l'année écoulée et sur le travail des inspecteurs de ruchers. L'emploi des antibiotiques streptomycine et terramycine a donné d'heureux résultats dans la lutte contre la loque européenne, bac. Pluton et Alvei. Les essais faits tant en Suisse allemande que dans le canton de Vaud au moyen du Folbex, benzilate de chlore, permettent également d'espérer de débarrasser nos abeilles d'un parasite du prothorax, un acarien dangereux, l'Acarapis Woodi.

Dans le courant de février, il a pris congé de M. Jean Borloz, atteint par la limite d'âge et qui a accompli avec zèle ses fonctions pen-

dant 35 ans, dans une réunion tout intime. M. le préfet d'Aigle a apporté à cette occasion à M. Borloz les remerciements du Gouvernement vaudois et lui a offert pour ses 35 années de travail et de fidélité la channe vaudoise dédicacée. Assistaient à cette réunion, la Municipalité de Noville, le président de la section des Alpes et quelques amis.

La séance administrative terminée, les auditeurs ont le plaisir d'entendre une conférence de M. P. Meunier, président de la Société romande d'apiculture, sur ce sujet : « Projet de statuts de la coopérative des miels en Suisse romande ».

Par un exposé clair et une documentation solide, M. Meunier justifie le projet de statuts de la coopérative romande des miels préparé par le comité romand et soumis à l'examen des sections.

Un regard vers le passé nous apprend que les mêmes problèmes se sont posés sans qu'on soit parvenu à leur donner une solution satisfaisante. Puis, il fait état de ce qui existe en Suisse allemande et au Tessin pour faciliter l'écoulement des récoltes. La discipline joue un rôle important et facilite la coopération.

Ce qui gêne l'écoulement des miels suisses dans les années de moyenne et de bonne récolte, c'est l'importation par trop massive de miels étrangers.

Les centres de ramassage organisés dans le Jura bernois et le Valais ont montré l'utilité du système. Aussi, M. Meunier défend-il le projet de coopérative étudié par son comité. Il invite les apiculteurs à examiner ce projet, à le discuter, à apporter leur collaboration pour le modifier peut-être, l'alléger si c'est possible.

Une importante discussion ouverte par le président permet de préciser certains points du projet. Les partisans et les adversaires apportent tour à tour leurs arguments et leurs critiques. M. Meunier répond aux questions posées et chacun se rend compte de l'importance du problème et des difficultés qu'il y a à lui donner une solution satisfaisante. Cet échange de vues permettra à MM. les présidents des sections vaudoises d'examiner au sein de leur section le problème de la coopérative romande des miels. Aussi, le conférencier souhaite-t-il qu'on trouve une solution qui donne satisfaction à tous ceux qui attendent l'aide indispensable à l'écoulement de leur récolte.

M. Gonet remercie le président de la Romande pour un exposé qui a mis en valeur le projet de Coopérative des miels romands, mais qui a fait surgir aussi les difficultés de sa réalisation. Puisse le travail préparé et discuté porter ses fruits !

M. Aug. Gonet, président sortant, a assumé cette charge durant 6 ans. En le quittant, la Fédération vaudoise lui adresse ses sincères remerciements pour avoir mené fort bien la société qui lui fut confiée durant ces deux législatures. Merci M. Gonet.

Réd.

Contrôle du miel en 1953

I. VAUD	*Contrôles*	*Kg.*	*Ruches*	*Moyenne*
Les Alpes	2	215	102	2,100
Avenches	2	270	90	3,000
Basse-Broye	1	220	70	3,000
Bière	3	300	121	2,480
Cossonay	5	490	332	1,175
Grandson-Pied du Jura	3	560	72	7,800
Gros de Vaud	9	1140	278	4,000
Haute-Broye	5	480	55	8,700
Jorat	2	220	34	6,400
Lausanne	4	800	270	3,000
Lucens	5	353	90	3,900
Nyon	4	850	228	3,725
Payerne	1	150	28	5,000
	46	6048	1770	3,400
II. NEUCHATEL				
Côte neuchâteloise	1	200	35	5,700
Montagnes neuchâteloises	1	150	10	15,000
	2	350	45	7,770
III. GENEVE				
La Genevoise	10	1151	99	11,620
IV. VALAIS				
Sierre	2	156	36	4,300
Sion	6	680	326	2,000
Conthey	1	50	30	1,650
Martigny	9	1005	204	5,000
Entremont	3	180	84	2,150
	21	2071	680	3,000
V. FRIBOURG				
Abeille fribourgeoise	6	730	135	5,400
La Broyarde	16	1510	434	3,470
Lac français	4	340	72	4,700
La Glâne	16	1415	241	5,900
La Gruyère	31	3491	578	6,000
La Veveyse	19	1609	245	6,500
	92	9095	1705	5,330
VI. JURA BERNOIS				
Ajoie—Clos-du-Doubs	20	2270	458	5,000
Erguel-Prévôté	1	45	20	2,250
Jura-Nord	1	270	40	6,750
	22	2585	518	5,000
RECAPITULATION				
Vaud	46	6048	1770	3,400
Neuchâtel	2	350	45	7,770
Genève	10	1151	99	11,620
Valais	21	2071	680	3,000
Fribourg	92	9095	1705	5,330
Jura Bernois	22	2585	518	5,000
	193	21300	4817	4,420

Il a été délivré 9600 étiquettes « SAR — Miel contrôlé » en 1953

Fribourg, le 16 février 1954. Le chef du contrôle : *Jos. Dietrich.*

Rapport d'activité en 1953

A. Assurance responsabilité civile

Le nombre des sinistres a été à peu près le même que celui des années précédentes, soit 17. Tous les cas ont été réglés à la satisfaction de nos sociétaires. Quelques sinistres furent assez graves; pour l'un d'eux, il fut versé plus de 400 francs. Par canton, les cas se répartissent comme suit : Jura, 5 ; Valais, 4 ; Neuchâtel, 3 ; Vaud, 2 ; Fribourg, 2 et Genève, 1.

Nous rappelons aux membres de la société que suivant contrat passé avec l'assurance, les premier 15 fr. sont à la charge de l'assuré, cela à titre de franchise contractuelle. D'autre part, en cas de sinistre, les formules de déclaration sont à demander directement au soussigné, voir adresse dans le journal, et non aux présidents de sections. Si le sociétaire qui a subi le sinistre ne reçoit pas son indemnité dans un délai de 30 jours après l'envoi des déclarations, il est prié d'avertir le préposé qui interviendra auprès de l'assurance.

B. Assurance vols et déprédations

Pour cette assurance aussi, le nombre des sinistres est resté dans la moyenne des années précédentes, soit : 7 cas : Vaud 4, Genève, Neuchâtel et Jura chacun un cas. Deux cas restent en suspens. Ce fait est à relever. Trois cas nous ont été signalés presque simultanément dans la région de Morges. Malgré toutes les recherches de la police vaudoise et toutes les démarches tentées par différents membres du Comité central, le voleur est resté inconnu. Les apiculteurs qui le pourraient sont invités à transmettre à qui de droit les renseignements, même les plus insignifiants, qui pourraient leur parvenir.

Nous avons reçu en outre de très nombreuses demandes d'indemnité pour dégâts causés par les éléments naturels : ouragans, avalanches ou inondations. Il ne peut malheureusement pas être donné une suite favorable à ces demandes, ces sinistres sont exclus de l'assurance par notre règlement.

Les propriétaires de plus de 10 ruches peuvent encore payer la surprime prévue pour l'année 1954, en la transmettant à M. Soavi, administrateur, à Gingins (Vaud). Le travail de ce dernier serait grandement facilité, si les sociétaires avaient l'obligeance d'inscire au dos du talon du chèque leur numéro matricule de la S.A.R.

H. Broquet.

Rapport du service de la bibliothèque pour 1953

Le prêt des livres :

210 demandes de livres ont été faites durant l'année (220 en 1952).

Il a été prêté :

à 27	lecteurs	vaudois	146	volumes	ou brochures
à 23	»	fribourgeois	131	»	»
à 20	»	valaisans	159	»	»
à 14	»	jurassiens	75	»	»
à 11	»	neuchâtelois	106	»	»
» 4	»	genevois	42	»	»
à 5	»	membres habitants en Suisse allemande	25	»	»
soit 104	lecteurs		684	»	»

Le 31 décembre 110 volumes étaient en circulation.

Les acquisitions :

Don

de M. H.H. Sandoz-Fasnacht à Peseux : XV, 843 Méthot, J.R. — L'érable à sucre du Québec (avec illustrations). Québec (s.d.) 48 p. 8°.

Achats

III. 950. Caillas, Alin. — Les abeilles, source de jouvence et de vitalité. Le pollen et la gelée royale, propriétés - récolte - usage. Ouvr. ill. de 25 gr. — Orléans 1953. 96 p. 8°.

V. 948. Frisch, Karl von. — Aus dem Leben der Bienen. 5. neubearb. Aufl. Mit 101 Abb. — Berlin 1953. VII, 159 S. 8°.

VII. 949. Sirera, Jean. — Chasse et capture des abeilles dans les cinq parties du monde. (Avec ill.) Préf. de P. Dugat. — Bagnoles (1953). 199 p. 8°.

Echanges

Schweizerische Bienenzeitung (Die Blaue)
L'Ape. Organo della Società Ticinese di apicoltura
L'Abeille de France
Le Courrier apicole français
La Gazette apicole
La Revue française d'apiculture
La Belgique apicole
Le rucher wallon
L'apicoltore d'Italia
The Bee World.

En 1953 le bibliothécaire a eu l'occasion de placer 11 exemplaires de la « Conduite du rucher » au prix de souscription, 21 exemplaires du catalogue de la bibliothèque et un exemplaire de la table des matières de notre « Bulletin ».

Il est rappelé aux membres de la SAR que le prêt des livres de la bibliothèque est gratuit. Les frais de port sont supportés par la société.

Jos. Dietrich, bibliothécaire, Fribourg.

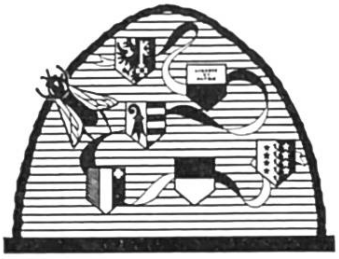

LA VIE DE NOS SECTIONS

Nécrologie

† Arnold Mayor 1867-1954

Président d'honneur de la Société romande d'apiculture Arnold Mayor est décédé à l'Hôpital d'Yverdon après une courte maladie à l'âge de 88 ans.